

# AVIS

ENV.22.31.AV

---

## Programme wallon pour le secteur commercial de la pêche 2021-2027 – Projet de programme et rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 09/03/2022

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

Demandeur : Mme Bénédicte HEINDRICHS,  
Directrice générale du SPW ARNE

Date de réception de la demande : 9/02/2022

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Assemblée « Eau »  
(1 réunion : 23/02/2022)

Approbation : A l'unanimité des membres  
(Validation électronique)

### Brève description du dossier :

Le Programme wallon pour le Secteur commercial de la Pêche (PwScP) a pour objectif global de soutenir le développement durable des activités économiques regroupées dans le secteur usuellement dénommé « pêche ». Le programme s'inscrit dans un contexte national (programme unique avec la Flandre) et européen via le Fonds européen pour les Affaires maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).

Les objectifs spécifiques de la Wallonie sont les suivants :

- Contribuer à la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques ;
- Promouvoir des activités durables aquacoles, en particulier le renforcement de la compétitivité de la production aquacole tout en veillant à ce que les activités soient durables environnementalement à long terme ;
- Promouvoir le commerce, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits.

Une enveloppe de l'ordre de 5.500.000 € devrait être allouée à la Wallonie pour les actions menées sur son territoire.

## AVIS

- Le Pôle remet un avis favorable sur le projet de programme pour le secteur commercial de la pêche 2021-2027 et le rapport sur les incidences environnementales.
- Le Pôle formule cependant les remarques qui suivent.
  - o Le Pôle s'interroge tout d'abord sur la proportionnalité de la procédure d'approbation du programme qui prévoit d'organiser une enquête publique et de consulter les 262 communes de Wallonie pour un type de programme qui vise en grande partie à répartir des aides européennes. Ne faudrait-il pas envisager une procédure moins lourde et plus ciblée ?
  - o Dans le cadre des mesures visant à rétablir la libre circulation des poissons, le Pôle demande de consacrer une partie du fonds européens au financement de la levée des obstacles en rivière, le retour des acteurs de terrain faisant en effet état d'une diminution des moyens alloués à ce type d'action.
  - o A l'instar des campagnes de promotion relatives aux variétés anciennes et aux légumes oubliés, le Pôle préconise également de revaloriser une filière piscicole axée sur des espèces de poissons indigènes, moins sensibles aux changements climatiques tels que les cyprins d'eaux calmes (carpes, tanches, gardons...). D'autres espèces comme l'ombre ou la lotte de rivière méritent également l'attention.
  - o Enfin, le Pôle recommande de développer la filière existante d'enseignement et de formation dédiée à l'aquaculture par la mise en œuvre d'un cycle d'étude le plus complet possible en vue de promouvoir la formation et l'installation de jeunes aquaculteurs au niveau régional.